

A

ACCORD

D

DE PARTENARIAT

E

ÉCONOMIQUE



Le commerce pour le développement
Union européenne – Caraïbes,
accord de partenariat économique





Déclaration de Peter Mandelson, commissaire européen chargé du commerce

En ce début de 21^e siècle, alors que les anciennes certitudes économiques et politiques cèdent la place à de nouveaux modèles de commerce et de développement, nous nous trouvons face à de nouveaux défis qui sont aussi des opportunités à saisir. Ces bouleversements nous concernent tous, en Europe, dans les Caraïbes et partout ailleurs. Nous devons les relever ensemble et agir dès à présent si nous voulons un monde où les perspectives des hommes et des femmes ne sont plus compromises par la pauvreté et le chômage, où les jeunes générations peuvent envisager l'avenir avec confiance.

Grâce à une coopération de longue date, nous avons déjà pu jeter les bases de ce monde meilleur pour nos deux régions. L'accord de Cotonou est le seul qui lie étroitement l'aide au développement et les relations commerciales. Le défi consiste aujourd'hui à établir un lien entre ces deux éléments et un troisième, à savoir les efforts locaux en vue de la création d'un marché régional compétitif. Avec ces trois éléments réunis, nous aurons alors à notre disposition un puissant outil en faveur du développement. C'est cette vision qui sous-tend les six accords de partenariat économique que l'Union européenne négocie actuellement.

La présente brochure passe en revue les progrès accomplis à ce jour en vue de concrétiser l'ambition de l'accord de partenariat économique dans les Caraïbes. Les enjeux sont complexes et il est indispensable de tenir un débat éclairé si nous voulons que le résultat des négociations soit à la hauteur de nos aspirations. La présente brochure entend démontrer que nous sommes résolument déterminés à mettre le commerce au service du développement. J'espère qu'elle contribuera à nourrir ce débat.

Septembre 2005

- 3 L'Europe et les Caraïbes dans un monde en mutation**
Une étape supplémentaire dans un partenariat de longue date
Vers un accord de partenariat économique ambitieux

- 4 Ouvrir de nouveaux horizons**
Le développement durable en point de mire
L'intégration régionale: la force du nombre et de la diversité

- 6 Vers un accord de partenariat économique UE-Caraïbes**
Plus qu'un simple accord commercial
Vers un meilleur accès au marché: le commerce des biens
Vers une nouvelle économie: le commerce des services
Vers un environnement commercial stable: les règles du jeu
Vers un accord plus avantageux pour les ménages

- 10 Le partenariat élargi: aide et développement**
Développement, compétitivité et commerce
Assurer un lien entre les négociations sur l'APE et l'aide au développement

- 12 L'état des négociations**
Le calendrier
Les sujets des négociations
Les territoires des Caraïbes liés à l'UE

- 14 Impliquer les parties prenantes**
Le bilan des consultations
L'enjeu des discussions futures
La suite du processus

- 16 Questions fréquemment posées**

- 18 Pour en savoir plus**

- 20 Glossaire et acronymes**

L'Europe et les Caraïbes

dans un monde en mutation



L'accord de Cotonou

Les États membres de l'Union européenne et du groupe ACP de l'époque ont signé le premier accord de coopération à Lomé, au Togo, en 1975. Après quatre conventions dites de Lomé, un accord de partenariat plus large a été signé à Cotonou, au Bénin, en juin 2000. Cet accord dit «de Cotonou» a été signé par les chefs d'État de tous les pays ACP et de l'UE. Ce traité international définit les modalités de coopération entre l'UE et le groupe ACP dans le domaine politique, commercial et du développement.

Une étape supplémentaire dans un partenariat de longue date

Il y a plus de trente ans, l'Europe et les Caraïbes signaient leurs premiers accords en matière de commerce et de développement. En 2000, les deux parties reconnaissaient que le temps était venu de revoir en profondeur ces accords commerciaux: le régime actuel cèderait sa place à un accord de partenariat économique plus large (APE). Cet accord, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008, placera résolument le développement au cœur des relations commerciales entre l'Europe et les Caraïbes.

Vers un accord de partenariat économique ambitieux

Le nouvel APE entre l'Europe et les Caraïbes réunira deux régions disposant chacune d'une expérience d'intégration régionale propre. Ce sera là l'un des tout premiers accords commerciaux interrégionaux nord-sud axé sur le développement.

Il ira au-delà des dispositions commerciales actuelles dont bénéficient les marchandises des Caraïbes exportées vers l'UE. Grâce à l'APE, l'Europe pourra aider les pays des Caraïbes à améliorer leur compétitivité, à diversifier leurs exportations et à mettre en place des marchés régionaux. Les deux parties auront leur rôle à jouer. Elles relèveront ainsi ensemble les défis de la mondialisation et du développement.

Les deux parties placent bien entendu de grands espoirs dans les APE, que ce soit les 25 États membres de l'Union européenne ou les 14 États membres de la Communauté des Caraïbes qui, avec la République dominicaine, constituent le Forum des pays ACP des Caraïbes (Cariforum). La présente brochure entend faire le point sur les négociations, alors que celles-ci s'intensifient. Elle est destinée aux citoyens des Caraïbes, à leurs représentants élus, au monde des affaires et aux organisations non gouvernementales. Elle vise à rendre le processus plus compréhensible et à contribuer de la sorte à un dialogue permanent.

Ouvrir de nouveaux horizons

Le développement durable en point de mire

Pour garantir le développement durable, il est nécessaire que les populations des Caraïbes aient du travail et que les perspectives qui s'offrent à elles leur permettent de prendre leur avenir en main et d'intégrer la place qui leur revient dans l'économie mondiale. Les petites économies vulnérables peuvent tout à fait prospérer, pour autant qu'elles coopèrent afin de mettre en place un environnement propice à des entreprises compétitives. Un accord commercial avec l'Europe axé sur le développement peut précisément aider les entreprises de ces pays à se développer et à faire face à la concurrence au niveau international. Cette approche, au cœur des accords de partenariat économique, caractérisera les futures relations commerciales entre l'UE et les Caraïbes.

Il est indispensable que les relations entre l'UE et les Caraïbes s'adaptent au monde d'aujourd'hui. Depuis 1975, de profonds changements sont intervenus. La guerre froide est terminée, les économies asiatiques sont en pleine expansion et un nombre sans cesse croissant de pays exporte des produits de base qui viennent concurrencer les produits des Caraïbes. De nouvelles possibilités en matière de services et de travail intellectuel s'offrent aux travailleurs qualifiés de la région.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est aujourd'hui devenue l'une des principales enceintes internationales de négociation. Le «programme de Doha pour le développement», lancé dans le cadre de l'OMC et en cours de négociation, vise à offrir aux pays en développement de meilleures perspectives commerciales. Les procédures de l'OMC en matière de règlement des différends présentent une importance capitale pour certains produits d'exportation traditionnels des Caraïbes comme le sucre ou la banane. Enfin, des négociations se déroulent actuellement en vue de conclure de nouveaux accords régionaux, comme la zone de libre-échange des Amériques. Tous ces facteurs élargissent les possibilités qui s'offrent aux pays des Caraïbes et rendent ainsi les options envisageables d'autant plus complexes pour les négociateurs commerciaux de ces pays.

L'Europe est, et restera, à la fois un partenaire commercial et un investisseur important pour les Caraïbes. Cette relation est appelée à se renforcer, car il existe de nombreuses possibilités inexploitées en matière de commerce des biens et des services. Toutefois, si les pays de la région veulent tirer parti de ce potentiel d'exportation vers l'Europe et le reste du monde, ils doivent accroître leur compétitivité et diversifier leurs exportations. Une chose est certaine: les pays des Caraïbes ne peuvent plus se reposer sur leurs relations commerciales traditionnelles. Ils doivent en outre développer le commerce régional.



Le commerce entre l'Europe et les Caraïbes

L'UE est le second partenaire commercial des Caraïbes. L'aluminium, le rhum, le sucre, les bananes (et le pétrole) constituent les principales exportations à destination de l'Europe. Le commerce des biens représente un peu plus de trois milliards d'euros par an. C'est là une source de revenus importante pour les Caraïbes. Les exportations ne se sont toutefois pas diversifiées, la part des biens de plus grande valeur et des services restant limitée.

L'intégration régionale: la force du nombre et de la diversité

Les petites économies vulnérables peuvent créer des conditions plus favorables au commerce, aux investissements et à la croissance si elles coopèrent au niveau régional. L'amélioration des perspectives dans les Caraïbes passe inévitablement par l'intégration régionale. Il existe certes des différences de vue quant aux modalités, à l'étendue et au rythme des réformes à entreprendre, mais rares sont ceux qui voient aujourd'hui une solution d'avenir dans une politique isolationniste.

Fondée en 1973, la Communauté des Caraïbes (la Caricom) œuvre à la création d'une zone régionale intégrée, l'économie et le marché uniques de la Caricom. Elle tente également de mettre en place des organes régionaux comme la Cour de justice des Caraïbes. Au sein de la Caricom, un sous-groupe, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, a été créé en 1981. Les membres de ce groupe ont introduit une monnaie unique et créé une banque centrale. La République dominicaine et la Caricom ont commencé à mettre en œuvre un accord de libre-échange signé en 1998, ce qui devrait également accroître la compétitivité et la productivité de la région. L'UE soutient déjà ces efforts financièrement. L'accord de partenariat économique avec l'UE renforcera les initiatives d'intégration régionale des Caraïbes, celles-ci servant de base à un accord international. Ce sera là un signal positif envoyé aux opérateurs économiques et aux investisseurs.

Vers un accord de partenariat économique

UE-Caraïbes

Plus qu'un simple accord commercial

S'il est vrai que l'accord de partenariat économique améliorera l'accès des Caraïbes aux marchés européens, il ne se limitera pas à cela. Loin s'en faut. Comme le précise l'accord de Cotonou, conclu en 2000 entre les pays ACP et l'UE, les APE visent à répondre aux défis de la mondialisation et au besoin de développement. L'idée est de créer une zone économique où les biens, les services et les capitaux puissent s'échanger plus librement. Il s'agit également d'élaborer un ensemble de règles claires et transparentes qui donneront des garanties de stabilité aux opérateurs tout comme aux investisseurs.

L'APE entre l'UE et le Cariforum sera un accord unique définissant les modalités de coopération future entre les deux régions dans un vaste ensemble de domaines liés au commerce, par exemple les droits à l'importation de biens, les normes de marché auxquelles ces biens doivent répondre, le commerce des services, ainsi que les politiques connexes comme la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle.

L'APE soutiendra en outre l'ambitieux processus d'intégration régionale déjà en cours en contribuant à maximaliser ses avantages. Il prévoira également une certaine flexibilité pour permettre que soient pris en compte les impératifs socio-économiques des pays des Caraïbes. De plus, il constituera un gage de stabilité: en respectant les règles de l'OMC, il empêchera de ce fait les autres membres de l'Organisation de contester les préférences commerciales dont jouiront les pays de la région. Cet aspect est très important, car les accords commerciaux actuels sont fondés sur une dérogation aux règles de l'OMC qui les protège d'un recours devant les instances de l'Organisation. Cette dérogation expirant à la fin de l'année 2007, les pays des Caraïbes ne seront pas en mesure d'obtenir un meilleur accès au marché de l'UE si un APE ne vient pas remplacer le mécanisme actuel.

Vers un meilleur accès au marché: le commerce des biens

Il est nécessaire que les pays des Caraïbes puissent conserver le droit d'écouler leurs biens sur le marché européen. L'APE permettra également à la région d'améliorer son accès à ce marché dans les secteurs où cela est possible, comme le prévoit expressément l'accord de Cotonou. L'APE abordera notamment la question des règles d'origine (qui permettent de certifier qu'un produit provient réellement des Caraïbes), ainsi que d'autres sujets techniques comme les normes auxquelles doivent répondre les produits et les exigences en matière de sécurité alimentaire.



L'APE: plus qu'un accord commercial classique

«Les APE ne doivent plus être considérés comme des accords commerciaux au sens classique, fondés sur la recherche d'avantages réciproques. (...). L'objectif de ces APE est de favoriser l'intégration régionale et le développement économique.»

Peter Mandelson, *commissaire européen au commerce*, extrait d'un discours à la *London School of Economics*, février 2005

Les discussions ne se concentrent donc plus, comme par le passé, sur les seuls aspects relatifs à l'accès au marché, comme la réduction des droits à l'importation et l'abolition des quotas. Pourquoi? Pour la bonne et simple raison qu'à l'heure actuelle, 98,5 % des exportations en provenance des Caraïbes entrent dans l'UE en franchise de droits. Les pays de la région n'ont toutefois pas pu profiter de cette situation pour diversifier leur accès ou pour consolider leur part de marché. Certes, certains produits comme le sucre, la banane, le riz et les agrumes font encore l'objet de restrictions. L'APE corrigera certainement cette situation, mais les avantages les plus importants proviendront très vraisemblablement d'autres aspects liés au commerce.

Une des modifications importantes introduites par l'APE sera l'obligation pour les pays des Caraïbes d'ouvrir graduellement leurs marchés aux biens de l'UE, en supprimant certains droits et quotas. Cette nouvelle disposition est indispensable, tant sur le plan juridique qu'économique.

Sur le plan juridique, tout d'abord, l'OMC exige que les pays des Caraïbes libéralisent la majeure partie de leurs échanges. Sur le plan économique, ensuite, tout laisse à penser que l'ouverture des marchés des Caraïbes aux produits de l'UE permettra d'accroître l'efficacité, de réduire les coûts et de diminuer les prix à la consommation. Il n'y a pas de raison de redouter cette ouverture. Les changements se feront en effet progressivement et d'une manière qui garantisse que les pays de la région tirent réellement profit de la libéralisation. L'intégration régionale et les réformes nécessaires à l'amélioration de la compétitivité feront l'objet d'une attention prioritaire. L'APE prévoira de longues périodes de transition pour l'ouverture du marché, ainsi qu'un rythme de libéralisation plus lent pour les pays des Caraïbes. Ceux-ci pourront en outre exclure certains produits spécifiques et mettre en œuvre des mesures de sauvegarde pour protéger les économies vulnérables.



Vers une nouvelle économie: le commerce des services

Le commerce des services est en pleine expansion: le succès de ce secteur est réel. Alors que la part des exportations de marchandises dans l'économie des Caraïbes a diminué, celle des exportations de services s'est accrue, en grande partie grâce au tourisme. La région a pleinement conscience du potentiel que représente le commerce des services. Le tourisme, l'assurance, la construction, les transports, voilà autant de secteurs qui favorisent le commerce et la croissance économique.

La libéralisation du commerce des services permet d'améliorer la vie des consommateurs, d'accroître la qualité et la quantité des prestataires de services et de contribuer à rendre une région plus compétitive à l'échelle mondiale. Pour pouvoir tirer profit de ce type de commerce, il est toutefois nécessaire de simplifier et d'harmoniser les règles. C'est pourquoi les initiatives d'intégration régionale des Caraïbes concernent également les services. L'APE peut s'appuyer sur ces initiatives et contribuer à leur renforcement afin qu'elles donnent leur pleine mesure, tant à l'intérieur des Caraïbes que dans les échanges avec l'Europe. L'APE peut donc créer les conditions nécessaires à l'amélioration du commerce des services entre les Caraïbes et l'UE, en qualité comme en quantité.

Vers un environnement commercial stable: les règles du jeu

Tous les commerçants et investisseurs s'accorderont à dire que des règles claires, stables et transparentes sont une condition sine qua non à l'exercice de leurs activités. Si, en outre, il est possible de simplifier et d'harmoniser les règles au sein d'une zone économique donnée, les perspectives commerciales n'en seront que plus attrayantes. Mais quelles sont ces règles? Ce sont notamment les contrôles frontaliers, comme les droits de douane, par exemple, mais également les procédures douanières elles-mêmes, ces éléments pouvant faciliter le commerce. Les négociants parlent à ce propos de «facilitation des échanges». L'APE couvrira aussi ces questions.

Même si les contrôles frontaliers sont harmonisés et simplifiés, il existe d'autres facteurs dont il faut tenir compte pour éviter que les avantages du commerce ne profitent qu'à quelques-uns ou que le manque de protection des investisseurs ne vienne compromettre les efforts en matière d'investissements. C'est pourquoi l'accord de

Impact de l'APE sur le tourisme des Caraïbes

Une évaluation de l'impact de l'APE sur le développement durable indique que l'amélioration de l'accès au marché pour les services de tourisme de l'UE pourrait avoir une répercussion bénéfique dans les Caraïbes en garantissant aux opérateurs et consommateurs locaux l'accès aux prestataires de services de l'UE. L'amélioration des transports et des services environnementaux compte parmi les avantages qui permettraient au tourisme des Caraïbes de continuer à s'améliorer en qualité et en diversité, tout en réduisant les coûts.

Le partenariat élargi: aide et développement

Développement, compétitivité et commerce

Comme cela a déjà été mentionné plus haut, l'APE ne se limite pas au commerce. C'est un accord de partenariat et de développement. Les négociations, qui doivent porter sur des domaines vastes et ambitieux, s'inscrivent intégralement dans le cadre plus large de la coopération entre l'UE et le Cariforum. Voilà pourquoi le financement du développement accompagnera et renforcera l'APE.

Le Fonds européen de développement est l'instrument de l'UE destiné à apporter ce financement au développement. Tous les crédits sont octroyés sous forme de subventions en faveur d'un programme régional et de quinze programmes nationaux dans les Caraïbes. Pour la période 2003-2007, les programmes nationaux bénéficient d'une enveloppe de plus de 500 millions d'euros. Le programme régional se voit, quant à lui, allouer un montant de 57 millions d'euros, en faveur de l'intégration économique et du commerce. Ce programme fera de l'intégration régionale des Caraïbes une priorité, il contribuera à améliorer l'environnement commercial et renforcera la capacité des négociateurs à prendre part aux discussions relatives aux accords commerciaux internationaux.

Le soutien de l'UE visera également à aider les pays des Caraïbes à diversifier leurs exportations et à renforcer leur compétitivité, conformément aux objectifs de l'APE. Ces pays reçoivent déjà une aide spécifique pour leurs principaux produits agricoles. Ainsi, de 1999 à 2005, quelque 216 millions d'euros ont été investis au titre du cadre spécial d'assistance à l'industrie bananière afin d'améliorer la compétitivité de ce secteur et d'en promouvoir la diversification. L'industrie du rhum, quant à elle, bénéficie depuis juillet 2002 d'un programme d'aide à hauteur de 70 millions d'euros, alors que celle du riz se voit octroyer un soutien de 24 millions d'euros. Enfin, la Commission européenne a décidé d'aider l'industrie sucrière des pays ACP à faire face à la réforme engagée par l'UE en débloquant une enveloppe initiale de 40 millions d'euros pour 2006. Ce montant devrait augmenter à partir de 2007.

Ces secteurs traditionnels ne sont toutefois pas les seuls concernés. Des aides ont ainsi été octroyées en faveur du secteur privé et du commerce, le dernier programme en date ayant été doté à lui seul de 13,5 millions d'euros. Dans le secteur du tourisme, un projet doté de 8 millions d'euros a été récemment mis en œuvre.

Qui plus est, les pays des Caraïbes peuvent également avoir accès à une série de programmes destinés à l'ensemble des pays ACP et visant à favoriser les investissements, à aider les exportateurs à satisfaire aux exigences de l'UE en matière de sécurité alimentaire et phytosanitaire, et à soutenir les négociateurs commerciaux.



Soutien pratique aux opérateurs commerciaux des Caraïbes

L'UE a apporté une aide à la création d'un réseau de conseillers commerciaux nationaux et régionaux, subventionné la mise en place d'un bureau de l'Organisation des États des Caraïbes orientales auprès l'OMC à Genève, soutenu financièrement la participation du Mécanisme régional de négociation des Caraïbes (Caribbean Regional Negotiating Machinery) au processus APE et financé une série d'études d'impact, comme un rapport relatif aux retombées potentielles d'un APE sur les principaux secteurs agricoles et industriels de la République dominicaine.

Lien entre négociations et aide au développement: un cas concret

La task-force préparatoire régionale examine quel est le soutien à apporter aux pays des Caraïbes pour leur permettre de se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires, dites normes «SPS». On entend par là les mesures garantissant que les biens échangés ne présentent aucun risque pour la sécurité des aliments, des animaux et des plantes.

L'UE a conscience que les pays ACP ne peuvent consacrer qu'un budget limité aux négociations commerciales, raison pour laquelle depuis 2002, elle soutient leur participation aux négociations de l'OMC et au processus APE. À cet effet, elle a conçu trois programmes, dotés au total de plus de 85 millions d'euros, ces fonds venant s'ajouter à ceux destinés aux programmes régional et nationaux.

Assurer un lien entre les négociations sur l'APE et l'aide au développement

L'accord de Cotonou détermine les modalités du soutien financier de l'UE. Afin d'assurer un lien étroit entre ce soutien et les négociations sur l'APE, un groupe de travail Cariforum-UE a été mis en place. Ce groupe, appelé «Task-force préparatoire régionale», est composé d'un grand nombre d'experts européens et des Caraïbes, notamment de fonctionnaires nationaux et régionaux chargés du développement et de représentants des universités régionales, de la Banque de développement des Caraïbes, d'ONG et du secteur privé.

La tâche de ce groupe de travail consiste à élaborer des mesures d'assistance concrètes en vue de répondre aux besoins définis lors des négociations. Il peut proposer différentes sources de financement, comme les crédits disponibles au titre du Fonds européen de développement ou encore des ressources bilatérales et multilatérales provenant, par exemple, des États membres de l'UE ou de donateurs internationaux.

Le groupe a déjà entamé ses travaux. Les besoins définis au cours du processus APE seront aussi pris dûment en considération dans le mécanisme de financement appelé à succéder au Fonds européen de développement, en vigueur jusqu'en 2007.

L'état des négociations

Le calendrier

Les négociations sur les accords de partenariat économique ont débuté à Bruxelles en septembre 2002 entre l'UE et 77 pays ACP. Cette phase des négociations s'est poursuivie jusqu'à la réunion ministérielle UE-ACP d'octobre 2003, où les ministres ont approuvé un rapport commun qui a marqué le début des négociations régionales sur l'APE. Les négociations sur l'APE entre l'UE et les Caraïbes ont officiellement débuté le 16 avril 2004 à Kingston, en Jamaïque. C'est en effet à cette date que les deux parties se sont mises d'accord sur les objectifs, sur le programme et sur les modalités de ces négociations. Du côté des pays des Caraïbes, le Cariforum représente les États suivants: Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la République dominicaine, la Grenade, la Guyana, Haïti, la Jamaïque, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname, ainsi que Trinidad-et-Tobago.

La première phase des négociations s'est concentrée sur certains dossiers techniques spécifiques, comme les marchés régionaux, les services et l'investissement, ainsi que les politiques connexes. Les négociateurs se sont efforcés de définir des priorités communes tant en matière d'intégration régionale que de négociations sur l'APE. Les deux parties sont convenues que cette phase technique se terminerai lors d'une réunion ministérielle à Sainte-Lucie en septembre 2005.

La prochaine étape consistera à traiter les dossiers prioritaires, à déterminer la structure concrète de l'APE et à définir l'approche à suivre en matière de libéralisation du commerce. Les ministres se réuniront alors vers la fin 2006 pour lancer la dernière phase des négociations. Celle-ci aura pour but la finalisation de l'accord afin que celui-ci puisse entrer en vigueur le 1er janvier 2008.

Les sujets de négociation

Il existe un large consensus sur la portée et les priorités des négociations, ainsi qu'une vision commune de ce que doit être l'intégration régionale. Les discussions techniques sur l'intégration économique des Caraïbes et de l'UE ont déjà porté sur de nombreux sujets. En font partie les droits et contingents tarifaires, la sécurité alimentaire et les normes techniques, les questions douanières et la facilitation des échanges, les mesures de sauvegarde, le commerce des services, les investissements, la politique de la concurrence, la propriété intellectuelle et les marchés publics.



Résumé des objectifs de l'APE Cariforum-UE

- ▶ Promouvoir un développement économique durable sur le plan social et environnemental.
- ▶ Aider les petits États des Caraïbes à jouer un rôle significatif dans la communauté internationale.
- ▶ Favoriser les réformes visant à réduire la vulnérabilité économique des pays des Caraïbes et à promouvoir une nouvelle forme de développement.
- ▶ Veiller à ce que les changements interviennent à un rythme garantissant le développement économique et social.

Les négociations sur l'APE ne se déroulent toutefois pas en vase clos. Elles sont influencées par une série de considérations politiques et économiques à plus grande échelle. S'il n'est pas forcément possible ni même nécessaire d'inclure toutes ces questions dans les négociations, elles n'en détermineront pas moins la manière dont l'APE sera mis en œuvre. C'est pourquoi elles font l'objet d'un examen et d'un dialogue constants. Ces considérations ont notamment trait aux éléments suivants :

- ▶ la manière dont évolue l'intégration régionale du Cariforum, compte tenu du large éventail de sujets couverts et de la diversité de ses membres;
- ▶ les progrès accomplis sur la voie des réformes structurelles clés dans des domaines comme les finances publiques et l'économie, la réglementation et les incitations à la création d'entreprises, ainsi que la formation et l'enseignement;
- ▶ les difficultés rencontrées par les producteurs de riz, de sucre et de bananes, le processus de restructuration dans ces secteurs et les possibilités de pérenniser l'accès au marché dans le cadre d'un APE compatible avec les règles de l'OMC;
- ▶ la nécessité de respecter les règles de l'OMC, tout en faisant usage des flexibilités actuelles en matière d'accords commerciaux régionaux, ainsi que l'état d'avancement des dossiers clés de l'OMC comme le soutien agricole, l'accès au marché et la facilitation des échanges dans le cadre du programme de Doha pour le développement;
- ▶ le coût potentiel des réformes, comme la diminution des recettes publiques en raison de taxes commerciales moins élevées, ainsi que la manière de minimiser ce coût en prenant des mesures telles que la non-libéralisation de certains produits sensibles, l'introduction graduelle des changements et la promotion des réformes douanières et fiscales.

Les territoires des Caraïbes liés à l'UE

L'APE contiendra aussi certaines mesures visant à développer le commerce et la coopération entre les États du Cariforum et les territoires de la région liés à l'UE. Ces derniers seront également couverts par l'APE. Il convient de faire une distinction entre deux groupes :

- ▶ Les départements français d'outre-mer (la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique), qui font partie de l'UE et adhéreront donc à l'APE.
- ▶ Les territoires britanniques et néerlandais (Anguilla, Aruba, les îles Vierges britanniques, les îles Cayman, Montserrat, les Antilles néerlandaises, les îles Turks et Caicos). Ils sont associés à l'UE, mais n'en font pas officiellement partie. Ils doivent encore déterminer leur position quant à l'APE.

Impliquer les parties prenantes

Le bilan des consultations

Les négociations sur l'APE constituent une entreprise ambitieuse en faveur du développement. Il ne s'agit pas simplement d'une question intéressant les négociateurs et les gouvernements qu'ils représentent. Ces négociations doivent en effet répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens des Caraïbes. C'est pourquoi un certain nombre de mécanismes sont prévus afin d'associer un large éventail de parties prenantes. Parmi ces mécanismes, figurent:

- ▶ un réseau régional d'acteurs non étatiques, lancé à la Barbade en novembre 2004, qui rassemble notamment des fédérations du secteur privé, des syndicats, des associations d'agriculteurs et de consommateurs, des organisations non gouvernementales, des universitaires et des parlementaires;
- ▶ une évaluation de l'impact de l'APE sur le développement durable financée par l'UE au cours de laquelle les parties prenantes des Caraïbes ont été consultées;
- ▶ des séminaires visant à expliquer le processus de négociation sur l'APE organisés à l'intention des pouvoirs publics et des acteurs non gouvernementaux du Cariforum, ainsi qu'à celle des représentants des territoires liés à l'UE;
- ▶ une proposition de réseau consultatif des donateurs et agences de développement afin de garantir la prise en compte de l'APE lors de l'élaboration des programmes et projets régionaux.

L'enjeu des discussions futures

Le but final de l'APE est d'arriver à un développement durable qui garantisse un avenir meilleur non seulement aux populations actuelles mais également aux futures générations. Les changements qu'il apportera concerneront tous les citoyens des Caraïbes. Voici, les objectifs que l'APE, nous l'espérons, devrait atteindre:

- ▶ L'APE vise à créer emploi et richesse grâce au commerce. Pour ce faire, il soutiendra la mise en place de marchés régionaux et l'élaboration d'un cadre commercial clair et transparent dans la région.
- ▶ L'APE est fondé sur l'intégration régionale et sur l'ouverture progressive des marchés en vue d'améliorer la compétitivité et de réduire les prix. Afin de maîtriser les conséquences sociales de ces réformes ou de tenir compte de la fragilité des petits marchés, l'APE prévoira un traitement spécial et différencié, autorisant notamment une certaine flexibilité quant aux produits et services à libéraliser et au calendrier de cette libéralisation.



- ▶ L'APE permettra aux pays des Caraïbes de conserver leur accès au marché de l'UE. Dans la mesure du possible, cet accès sera amélioré et les règles qui le régissent, simplifiées.
- ▶ L'APE s'inscrit dans le cadre de l'accord de Cotonou, qui contient des dispositions séparées en ce qui concerne l'aide au développement, programmée conjointement avec les gouvernements nationaux et les organisations régionales. Ces fonds continueront d'apporter un soutien financier au processus de négociation et d'intégration régionale.

La suite du processus

Les négociations sont en bonne voie pour garantir un accord de partenariat économique d'ici 2008. Elles ont l'ambition de mettre la politique commerciale au service du développement. Dans les pays des Caraïbes, elles induiront une dynamique positive en faveur du développement. Il n'y a toutefois pas de modèle préétabli et il reste encore beaucoup à faire.

En somme, le processus est ouvert à tous ceux qui croient à ses objectifs. Il ne concerne donc pas seulement les gouvernements, mais également la société civile et le monde des affaires. Il n'y a pas un processus de consultation unique mais d'innombrables moyens concrets de contribuer à cette dynamique, notamment en faisant pression sur les gouvernements, les négociateurs et les parlementaires ou en menant des actions de sensibilisation et en débattant des conséquences de l'APE avec les syndicats, les organisations non gouvernementales ou les entreprises. Si les APE déploient tous leurs effets potentiels, le dialogue sera permanent. Nous espérons que ce bref aperçu des enjeux contribuera à ce processus.

Questions fréquentes

Pourquoi ne pas laisser les choses en l'état ?

Ce n'est pas une solution. Les temps changent et nous ne pouvons pas nous voiler la face. Le commerce et l'investissement dans les Caraïbes doivent augmenter afin de favoriser la croissance et le développement durable. Des accords régionaux sont mis en place afin d'aider les entreprises à créer emplois et richesse. Le régime commercial actuellement en vigueur entre l'Europe et les Caraïbes se limite à garantir l'accès aux biens et il ne contribue donc pas suffisamment à accroître la compétitivité des pays des Caraïbes. Qui plus est, il doit son maintien à une dérogation aux règles de l'OMC, accordée le temps de la mise en place d'un nouvel accord. Cette dérogation expirant en 2007, les pays des Caraïbes et l'UE doivent mettre en place un nouveau mécanisme d'ici là. En effet, une nouvelle dérogation nécessiterait l'accord de tous les membres de l'OMC et le prix à payer en serait bien trop élevé.

Ce nouveau régime doit-il absolument prendre la forme d'un APE ?

En théorie, non. Mais après une analyse approfondie, l'UE et les pays des Caraïbes ont conclu qu'il s'agissait là du meilleur moyen de lier commerce et développement. Pourquoi, dès lors, se contenter d'un second choix et revoir nos ambitions communes à la baisse ?

On dit que l'APE n'est rien d'autre qu'un moyen pour l'UE de forcer l'ouverture des marchés des pays des Caraïbes. Pourquoi devrions-nous l'accepter ?

«On» se trompe. La priorité de l'Union européenne est d'aider les Caraïbes à développer l'intégration régionale afin de permettre aux entreprises des différents pays de prospérer et de faire ainsi de la région une zone attrayante pour les investisseurs. L'UE souhaite également maintenir et améliorer l'accès de ses marchés pour les pays des Caraïbes. Une fois que ces objectifs prioritaires auront fait l'objet d'un accord, il sera alors temps de parler de l'ouverture des marchés à l'UE, en sachant que cette ouverture se fera au moment jugé opportun et à un rythme adapté à la situation de la région. La priorité n'est pas de vendre davantage de biens et services européens aux pays des Caraïbes.

J'ai entendu dire que les recettes publiques diminueraient fortement si nous supprimions nos droits de douane. Où est notre intérêt, alors ?

Ce serait effectivement le cas si la suppression des droits de douane se faisait du jour au lendemain. Mais, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, ce n'est pas ce qui est prévu. L'APE permettra aux pays des Caraïbes de s'ouvrir graduellement, en leur laissant le temps de s'adapter, de promouvoir des réformes fiscales pour remplacer les taxes sur les échanges et d'améliorer le recouvrement de l'impôt. Ces réformes, conjuguées à l'accroissement des échanges, peuvent même se traduire par une augmentation des recettes publiques.

Nous sommes très inquiets pour l'avenir de nos exportations de sucre et de bananes. L'APE prévoit-il quelque solution à ce problème ?

L'UE ne laissera pas les pays des Caraïbes affronter seuls ces problèmes. Elle a pleinement conscience des préoccupations à ce sujet et travaille à l'élaboration de réponses dans le cadre du processus APE et en dehors de celui-ci. L'APE apportera essentiellement aux pays des Caraïbes la garantie du meilleur accès possible à l'UE et l'assurance que celui-ci ne sera pas contesté devant l'OMC. À plus long terme, il peut favoriser la diversification et la création de nouvelles sources de revenus. La diversification et la compétitivité seront en outre soutenues par l'aide au développement de l'UE.

L'UE applique des normes de santé et de sécurité très strictes pour les denrées alimentaires qu'elle importe. Comment les pays des Caraïbes peuvent-ils les respecter ?

C'est vrai, nos normes sanitaires et phytosanitaires sont très élevées. C'est ce qu'exigent les consommateurs européens. L'APE prévoit toutefois de donner aux pays des Caraïbes les moyens de les respecter, notamment en renforçant la capacité de la région à édicter et à faire appliquer des normes. Un financement est prévu à cet effet.

Où trouver réponse à mes questions ? Comment puis-je participer au débat ?

La section ci-dessous vous indiquera où trouver plus d'information et qui contacter.

Pour en savoir plus

Liens utiles sur le processus APE

Les liens internet suivants contiennent des informations utiles sur le processus APE:

- ▶ **Relations commerciales avec le groupe ACP:**
http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/index_fr.htm
- ▶ **Statistiques commerciales relatives au groupe ACP (en anglais uniquement)**
<http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/stats.htm>
- ▶ **Accord de Cotonou:**
http://europa.eu.int/comm/development/body/cotonou/index_fr.htm
- ▶ **Politique commerciale de l'UE:**
http://europa.eu.int/comm/trade/index_fr.htm

Liens vers les sites des commissaires européens chargés du commerce et du développement

Les liens internet suivants contiennent des discours et articles récents sur les APE:

- ▶ http://europa.eu.int/comm/commission_barroso/mandelson/index_fr.htm
- ▶ http://europa.eu.int/comm/commission_barroso/michel/index_fr.htm

Ouvrages conseillés relatifs aux APE

Voici deux sites sur lesquels on trouvera des ouvrages intéressants sur les APE:

- ▶ http://europa.eu.int/comm/development/body/publications/docs/epa_fr.pdf
- ▶ http://www.sia-acp.org/acp/download/pwc_sia_acp20july2005-section-3.pdf
(en anglais)

Pour en savoir plus sur le développement dans les Caraïbes

Les sites suivants offrent une multitude d'informations sur le commerce et l'intégration régionale des Caraïbes:

- ▶ www.crn.org (en anglais et en espagnol)
- ▶ www.caricom.org (en anglais)
- ▶ www.oecs.org (en anglais)
- ▶ www.caribank.org (en anglais)

Information pour les exportations vers l'Europe

Site web du service d'assistance de la Commission européenne à l'intention des exportateurs désireux de vendre leurs produits en Europe:

- ▶ <http://export-help.cec.eu.int>

Autres contacts

Si vous ne disposez pas d'un accès à internet, vous pouvez vous procurer des informations relatives à l'accord de Cotonou et à la politique de coopération de l'UE avec les Caraïbes auprès des délégations/bureaux de la Commission européenne dans sept pays des Caraïbes:

Barbade

Mervue House, Marine Gardens,
Hastings, Christ Church, Barbados,
West Indies
P.O. Box 654 C, Bridgetown
Tél: (1-246) 434 8501
Fax: (1-246) 427 8687
E-mail: delegation-barbados@cec.eu.int
www.delbrb.cec.eu.int (en anglais)

Jamaïque

8 Olivier Road, Kingston 8,
Jamaica, W.I.
P.O. Box 463, Kingston 8
Tél: (1-876) 924 63 33 – 7
Fax: (1-876) 924 63 39
E-mail: delegation-jamaica@cec.eu.int
www.deljam.cec.eu.int (en anglais)

République dominicaine

Edificio Plaza JR, 8° piso,
Av. Tiradentes esq. Roberto Pastoriza,
Ensanche Naco,
Santa Domingo Rep. Dominicana
Aptdo. Postal 226-2, Santo Domingo
Tél: (1-809) 227 05 25
Fax: (1-809) 227 05 10
E-mail: delegation-dominican-rep@cec.eu.int
www.deldom.cec.eu.int (en espagnol)

Guyana

11 Sendall Place, Stabroek, Georgetown
P.O. Box 10847, Georgetown
Tél: (592-22) 626 67
Fax: (592-22) 626 15
E-mail: delegation-guyana@cec.eu.int
www.delguy.cec.eu.int
(en anglais)

Haïti

Bâtiment Hexagone, 4^e étage,
angles rues Clerveau et Darguin,
HT 6140 Pétion-Ville, Haïti (W.I.)
BP 15.588, Petion-Ville, Port au Prince
Tél: (509) 256 0041 & 42
Fax: (509) 256 0146
E-mail: delegation-haiti@cec.eu.int
www.delhti.cec.eu.int

Suriname

Dr. S. Redmondstraat 239,
Paramaribo
P.O. Box 484, Paramaribo
Tél: (597) 49 93 22
Fax: (597) 49 30 76
E-mail: delsur@sr.net
www.delguy.cec.eu.int (Guyana)
(en anglais)

Trinidad-et-Tobago

The Mutual Centre,
16 Queen's Park West, Port of Spain
P.O. Box 1144, Trinidad
Tél: (1-868) 622 06 15
Fax: (1-868) 622 63 55
E-mail: mailto@deltto.cec.eu.int
www.delguy.cec.eu.int (Guyana)
(en anglais)

L'adresse postale à Bruxelles
est la suivante:
Commission européenne
B-1049 Bruxelles
BELGIQUE

Glossaire et acronymes

Accord de Cotonou	Accord de partenariat entre l'UE et les pays ACP signé en 2000 à Cotonou, au Bénin
ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique; groupe d'États ayant conclu un partenariat avec l'Europe, l'accord de Cotonou
APE	Accord de partenariat économique
Caricom	Communauté des Caraïbes
Cariforum	Forum des pays ACP des Caraïbes
Commerce des biens	Commerce des biens physiques comme les produits agricoles ou les machines
Commerce des services	Commerce des services comme les assurances, la formation ou les techniques de commercialisation
Convention de Lomé	Prédécesseur de l'accord de Cotonou signé à Lomé, au Togo
Contingent	Limitation de la quantité des biens qui peuvent être importés
CRNM	Caribbean Regional Negotiating Machinery (Mécanisme régional de négociation des Caraïbes)
CSME	Économie et marché uniques de la Caricom
DOM	Département d'outre-mer
Droit de douane	Droit ou taxe sur les importations
FED	Fonds européen de développement, mécanisme de l'UE pour le financement du développement en faveur des pays ACP au titre de l'accord de Cotonou
OECS	Organisation des États des Caraïbes orientales
OMC	Organisation mondiale du commerce
RPTF	«Regional Preparatory Task Force» (task force régionale préparatoire), groupe de travail chargé d'assurer le lien entre les négociations sur l'APE et le financement du développement
SIA	«Sustainability Impact Assessment» (évaluation de l'impact sur le développement durable), étude des répercussions probables des APE
SPS	Normes sanitaires et phytosanitaires, mesures visant à protéger la santé et la vie des êtres humains, des animaux et des végétaux
UE	Union européenne

Départements
français
d'outre-mer
(DOM)

États ACP

Pays et
territoires
d'outre-mer
(PTOM)



Commission européenne
**Direction générale
 du Commerce**
 Relations interinstitutionnelles
 et politique de communication

Adresse postale:
 B-1049 Bruxelles

Fax: +32 2 296 98 54
 trade-a3@cec.eu.int

Commission européenne
**Direction générale
 du Développement**
 Unité Information
 et Communication

Adresse postale:
 B-1049 Bruxelles

Fax: +32 2 299 25 25
 DEV-A5-FMB@cec.eu.int

Commission européenne
**Direction générale
 des Relations extérieures**
 Unité Information
 et Communication

Adresse postale:
 B-1049 Bruxelles

Fax: +32 2 299 92 88
 Relex-Feedback@cec.eu.int

Commission européenne
**Office de Coopération
 EuropeAid**
 Unité Information
 et Communication

Adresse postale:
 B-1049 Bruxelles

Fax: +32 2 299 64 07
 EUROPEAID-info@cec.eu.int



http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/index_en.htm

<http://europa.eu.int/comm/development>



Office des publications

Publications.eu.int

ISBN 92-79-00262-7



9 789279 002625